



16ème législature

Question N° : 7297	De M. Alain David (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Absences de professeurs non remplacés	Analyse > Absences de professeurs non remplacés.
Question publiée au JO le : 18/04/2023 Date de changement d'attribution : 09/02/2024 Date de renouvellement : 01/08/2023 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les nombreuses absences non remplacées des professeurs dans les établissements scolaires. En effet, selon le décompte officiel de la FCPE, effectué sur son site internet dédié, 37 214 heures d'absence sans remplacement ont été recensées dans tout le pays depuis la rentrée 2022. Sans compter toutes les absences non recensées sur ce site, ce chiffre, désormais récurrent, est particulièrement alarmant et ne cesse d'inquiéter parents d'élèves et enseignants qui ne savent plus comment tirer la sonnette d'alarme pour la rentrée 2023. Partout dans les circonscriptions, les parlementaires constatent des collectifs mobilisés, des absences impossibles à remplacer et des fermetures de classes annoncées. Selon les syndicats, le nombre envisagé de fermeture était mi-mars 2023 de 4 944 contre 2 685 ouvertures soit un solde négatif de 2 259 classes. Plus grave, ces fermetures sont envisagées sans réelle concertation préalable et certains maires les apprennent par la presse. Le malaise est général. Les enseignants dénoncent des conditions de travail toujours plus difficiles et un manque de considération de leur profession dont la rémunération est comparativement plus faible que la moyenne des pays européens. C'est dans ce contexte particulièrement dégradé que M. le ministre a choisi d'annoncer la suppression de 1 500 postes supplémentaires pour la rentrée 2023. Une décision incompréhensible tant le nombre d'absences de professeurs est élevé. M. le ministre le sait, toutes ces heures sans remplacement ont un impact dommageable sur les apprentissages et sur le niveau des élèves qui ne cesse de baisser dans le pays. Selon un récent rapport de l'observatoire des inégalités, année après année, la France figure parmi les pays où l'écart entre élèves très favorisés et très défavorisés est le plus grand. Une nouvelle ambition est aujourd'hui indispensable pour redonner à l'école publique ses principales missions que ce soit en matière de mixité, d'égalité et de transmission des connaissances. Ainsi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'anticiper, dès la rentrée 2023, le remplacement des professeurs absents et permettre une véritable revalorisation des conditions de travail du métier d'enseignant.